

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS public est donné que le Comité de démolition tiendra une séance publique qui aura lieu à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan, en direct de la page Facebook de la Ville de Carignan et webdiffusée en direct sur YouTube, le 4 septembre 2024 à 18 h 30, afin de statuer, conformément au *Règlement numéro 518 (2024) relatif à la démolition d'immeubles*, sur les demandes ayant trait aux immeubles suivants :

1. Dossier 2023-121 – Lots 6 578 050 à 6 578 053, 6 578 056 et 6 578 057 – Démolition du 2102, rue Gertrude;
2. Dossier 2024-075 – Lot 2 597 652 – Démolition du 2373, rue Éthel Est; et
3. Dossier 2024-085 – Lots 2 598 353, 3 027 470 à 3 027 473 et 3 032 193 à 3 032 195 – Démolition du 2000, rue Gertrude.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée au directeur général et greffier par intérim, par courrier, à l'adresse suivante :

M^e Vincent Tanguay
2379, chemin de Chambly, bureau 210
Carignan (Québec) J3L 4N4

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Comité de démolition en transmettant ses questions et/ou commentaires préalablement à ladite séance relativement à ces demandes à l'adresse courriel suivante : info@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 19 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, l'avoir affiché à l'hôtel de ville et l'avoir fait afficher devant les immeubles mentionnés ci-dessous, le 19 août 2024 :

1. 2102, rue Gertrude;
2. 2373, rue Éthel Est; et
3. 2000, rue Gertrude.

Donné à Carignan, ce 19 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim